

JOUEZ AVEC LES VITRINES DE TOURS

Du 24 Novembre au 24 Décembre 2017

Conservez vos tickets de caisse et complétez votre Passeport de Noël

Vos Achats remboursés 3 000 €*



Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit: www.aureliecottu.fr

(*) 3 000€ remboursés en chèques cadeaux Vitrines de Tours
jusqu'à 100 euros par personne



Règlement déposé chez Maître Morfoisse et disponible sur www.lesvitrinesdetours.com

Date de l'achat :
Montant :
Cachet :

Votre Passeport de Noël

Pour valider votre participation au jeu de Noël des Vitrines de Tours : « vos achats remboursés* », il faut impérativement :

- Remplir votre passeport avec vos coordonnées (écrire lisiblement)
- Faire tamponner les cases par 5 commerçants participants chez lequel vous effectuez un achat
- Vos tickets de caisse (correspondants à vos achats) doivent être datés entre le 24 novembre et le 24 décembre 2017 inclus.
- Vous devez impérativement conserver ces tickets de caisses qui vous seront réclamés si votre passeport est tiré au sort.
- Date limite de dépôt ou d'expédition de votre passeport le mercredi 27 décembre 2017 à l'adresse

VITRINES DE TOURS – 4 BIS RUE JULES FAVRE – 37000 TOURS

- (*) 1 remboursement de 100 euros maximum par foyer sous forme de chèques cadeaux Vitrines de Tours.



Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tel _____

E-mail _____

Jeu par tirage au sort. Les gagnants seront contactés entre le 2 et le 12 janvier 2018

